

## BREVET D'INVENTION

P.V. n° 21.157, Bouches-du-Rhône N° 1.450.343

Classification internationale

G 08 b



## Bracelet signalisateur clignotant.

MM. LÉON TACHDJIAN et MAURICE LITTMAN résidant en France (Bouches-du-Rhône).

Demandé le 19 octobre 1965, à 15<sup>h</sup> 50<sup>m</sup>, à Marseille.

Délivré par arrêté du 11 juillet 1966.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 34 du 19 août 1966.)

L'objet de l'invention consiste en la réalisation d'un appareil monté en bracelet destiné à se fixer sur l'avant bras de l'usager qui peut ainsi par simple mouvement de rotation du poignet faire fonctionner le clignoteur, amorçant ainsi soit un changement de direction, soit une manœuvre.

Il se caractérise par les moyens mis en œuvre pris aussi bien dans leur ensemble que séparément, et plus particulièrement par la disposition d'une ampoule éclairante avec son générateur (pile) dans un boîtier dont les faces translucides sont colorées suivant les teintes traditionnelles (rouge et jaune ou blanc) avec circuit ouvert ou fermé par un tube à mercure orientable à inclinaison réglable accélérant ou retardant les éclats obtenus par un mouvement de rotation imprimé par le poignet de l'usager sur lequel l'appareil est fixé par un bracelet le maintenant dans sa position fonctionnelle.

Sur les dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 montre le circuit électrique ;

La figure 2 montre le positionnement du tube à mercure ;

Les figures 3, 4 représentent en élévation de face et de profil le bracelet clignoteur ;

La figure 5 montre l'application du dispositif.

L'appareil est constitué par un circuit comportant une pile 1 et une ligne 2 avec interrupteur 3 relié à la capacité orientable 4, 4' pouvant être incorporée au boîtier. Cette capacité comporte deux électrodes 5, 6 et une masse de mercure.

L'électrode 6 est reliée à la lampe 7 qui est elle même branchée sur la ligne 8.

Le contacteur rupteur est monté sur un axe 9 à positionnement stabilisé lui permettant de prendre l'inclinaison désirée.

Le circuit est placé dans un boîtier 10 dont les parois 11, 12 sont translucides et teintées en blanc et en rouge.

Cet ensemble est fixé sur un collier ou bracelet 13 comportant des surfaces réfléchissantes 14-15 ou luminescentes en couleurs correspondant à celles employées sur les clignoteurs.

On conçoit dès lors les applications de cet appareil.

L'usager 16 fixe le bracelet 13 sur son bras 17, et règle l'inclinaison du tube 4 pour provoquer la fermeture et l'ouverture du circuit à une amplitude plus ou moins grande de mouvement rotatif flèche A B.

Le mercure figure 2 prend une obliquité 18 qui fait qu'avec une très légère impulsion 18' l'électrode 6 est contactée, et au plus léger mouvement opposé, décontactée.

Le clignotement plus ou moins rapide ainsi obtenu signale un changement de direction et la réfraction sur les secteurs 14, 15 amplifie cet éclairage. De plus en cas de non fonctionnement de l'ampoule, les surfaces réfléchissantes sont auto-signalisatrices. L'axe 9 peut être bloqué, en ce cas l'éclairage demeure permanent, l'ouverture du circuit s'obtient par l'interrupteur de sécurité 3.

Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela, la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

## RÉSUMÉ

Bracelet signalisateur clignotant, se caractérisant par :

1<sup>o</sup> Tube de contact à mercure comportant une électrode reliée à un générateur et une autre électrode reliée à une ampoule éclairante ;

2<sup>o</sup> Fermeture et ouverture du circuit obtenues par un mouvement rotatif assurant le contact et le rompt suivant une fréquence réglée par l'inclinaison du tube ;

3<sup>o</sup> Tube à mercure monté sur un axe positionneur le stabilisant à l'inclinaison désirée ;

4<sup>o</sup> Ensemble monté sur un boîtier dont les faces opposées sont translucides et colorées de façon appropriée ;

5<sup>o</sup> Fixation du boîtier sur un bracelet pourvu de deux surfaces réfléchissantes ou luminescentes, amplifiant les éclats du clignoteur ;

6<sup>e</sup> Disposition du bracelet sur l'avant bras de l'utilisateur qui par rotation du poignet assure le fonctionnement du clignotant ; | 7<sup>e</sup> Combinaison et coopération des divers éléments décrits pour réaliser un bracelet signalisateur clignotant.

LÉON TACHDJIAN et MAURICE LITTMAN

Par procuration :  
A. ROMAN

